



Taux d'avancement des ouvriers de l'Etat

Tout et n'importe quoi !!!

Cela fait maintenant plusieurs semaines que **la fédération FO Défense** interpelle jour après jour la DRH-MD afin que le taux d'avancement des ouvriers de l'Etat soit connu pour pouvoir commencer les travaux d'avancement et que les commissions (d'avancement et d'essais) puissent se tenir. Une intervention a même été faite en ce sens auprès de la fonction publique (DGAFP) par la fédération générale des fonctionnaires (FGF) FO. La ministre des Armées a en l'occurrence affirmé le vendredi 9 février 2018 lors de la communication de la LPM aux organisations syndicales que des interventions au plus haut niveau de l'administration avaient été effectuées par ses services.

Il convient tout d'abord de préciser que le blocage des taux d'avancement (ou plus exactement des ratios pro/pro) concerne l'ensemble des catégories C, et pas seulement ceux du ministère des Armées, en raison des problématiques d'application des mesures PPCR. Il s'avère que par pure bêtise ou méconnaissance des statuts de la part de la DGAFP, les ouvriers de l'Etat, également de niveau 3, se sont retrouvés impactés par ce blocage unilatéral.

Une fois le constat posé, le rôle d'un responsable syndical consiste à tout mettre en œuvre, chacun à son niveau, pour que le problème soit résolu au plus vite. C'est ce que fait **la fédération FO Défense** tous les jours. Jeter de l'huile sur le feu et raconter n'importe quoi, nous préférons laisser cela à ceux qui nous ont déjà fait le coup lors du dossier relatif aux mesures catégorielles obtenues pour les ouvriers de l'Etat en 2017. Peut-être veulent-ils faire croire qu'ils se battent plus que les autres. Si tel est le cas, à chacun son combat.

Chaque jour apporte son lot de fausses informations, stupidités et manipulations en tout genre auxquelles nous tenons à répondre :

- Non, le blocage n'annonce pas une année blanche dans l'avancement des ouvriers de l'Etat
- Non, le dossier du SIAé n'est pas la raison de ce blocage
- Oui, en tout état de cause, les avancements à l'essai seront prononcés au 31 mars, quelle que soit la date de l'essai, tel que le prévoit la réglementation (obtenue par **FO**)
- Non, ce retard dans la publication du taux d'avancement n'est pas dirigé vers les seuls ouvriers de l'Etat

Si le but recherché par certains à travers toutes ces rumeurs consiste à envenimer la situation, libre à eux. Nous préférons pour notre part l'action objective à tous les niveaux de l'administration (contrairement à d'autres) pour faire aboutir ce dossier dans l'intérêt tant des ouvriers de l'Etat que de l'ensemble des agents concernés.

Nul doute que quand le taux d'avancement sera connu, les mêmes affabulateurs afficheront leur victoire en affirmant sans le moindre état d'âme qu'ils ont obtenu satisfaction à leurs revendications.

Au moment où nous rédigeons ce communiqué nous apprenons que le guichet unique vient de valider le taux d'avancement des ouvriers de l'Etat. Ce taux est à la signature de la DRH-MD.

Paris, le 13 février 2018

